

que ce rapport faisait la part trop large à l'automatisme des moyens propres à maintenir l'embauchage intégral et ne tenait pas suffisamment compte des facteurs particuliers à l'économie nationale des États membres. En revanche, les experts ont reçu beaucoup d'éloges pour avoir appelé l'attention sur la nécessité de rattacher le problème de l'embauchage intégral au besoin de mettre en valeur les régions retardataires du monde et de remédier au « sous-emploi » qui y sévit. A la fin de juillet, un comité de rédaction, composé du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, du Brésil, de la France et de l'Inde, préparait une résolution commune recommandant les mesures que les gouvernements devraient prendre pour maintenir dans leurs pays un haut niveau d'embauchage.

Le Pacte sur les droits de l'homme

Le Comité économique et social a continué d'étudier le projet de Pacte sur les droits de l'homme. Lorsqu'il aura pris sa forme définitive, ce Pacte servira d'instrument aux gouvernements pour garantir à leurs citoyens les libertés fondamentales et les droits de l'homme. En septembre, le projet de Pacte sera probablement soumis aux observations de l'Assemblée générale des Nations Unies, de manière qu'il puisse être définitivement approuvé et adopté en 1951.